



SuisseEnergie pour les Communes



Août 2016

Version 2.0

22.09.2016

Guide pour spécialistes en gestion de la mobilité

Document public pour spécialistes, partenaires et intéressés

Extension du programme Gestion de la mobilité dans les entreprises 2014 à 2018

SuisseEnergie pour les communes

Kurt Egger, c/o Nova Energie GmbH
Rüedimoosstrasse 4 | CH-8356 Ettenhausen
Tél. +41 (0) 52 368 08 08
ettenhausen@novaenergie.ch | www.citedelenergie.ch

Table des matières

1	Situation initiale.....	2
1.1	Programme GME 2014 à 2018.....	2
1.2	État en mars 2016	2
1.3	Obstacles et nécessités d'intervention	2
2	Extension du programme.....	3
2.1	Objectifs.....	3
	Programme en place	3
	Extension du programme.....	3
2.2	Principales caractéristiques de l'extension du programme sans incidence sur le budget	4
2.3	Processus pour la prospection directe d'entreprises.....	5
	Phase 1 : Intégration des entreprises intéressées par les intermédiaires.....	5
	Phase 2 : Premier conseil.....	7
	Phase 3 : Introduction et mise en œuvre de la gestion de la mobilité.....	8
	Introduction réussie et fin du programme	9
	Vue d'ensemble des contributions de la phase 1 à la phase 3	10

1 Situation initiale

Ce guide pour les spécialistes en mobilité se base sur le plan pour l'extension du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » d'août 2016 et se conforme aux principes et objectifs qui y sont énoncés. Le but de ce guide est de créer des conditions claires et égales entre tous les spécialistes, tout en définissant des critères minimaux permettant d'assurer la qualité des procédures et des résultats. En outre, il sert à assurer la conformité aux objectifs fixés et à prouver l'efficacité énergétique des mesures.

1.1 Programme GME 2014 à 2018

Avec le programme SuisseEnergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient l'introduction optionnelle de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le domaine prioritaire de la mobilité comporte entre autres des mesures permettant d'influencer le comportement (p. ex. la gestion de la mobilité). Dans ce champ d'action, les communes et les entreprises font partie des groupes cibles les plus importants et le programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » (GME) les implique de façon ciblée.

La phase actuelle du programme GME a démarré en 2014 et sera clôturée en 2018. La poursuite du programme GME 2014 à 2018 devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- » Conclusion de contrats pluriannuels avec 50 porteurs de projets, anciens et nouveaux, dans la période 2014 à 2018.
- » Ensemble, tous les porteurs de projet visent à rallier au moins 200 nouvelles entreprises au programme GME et à les convaincre d'introduire des mesures de mobilité qualifiées, et de les inscrire dans le long terme.

1.2 État en mars 2016

Fin février 2016, des contrats pluriannuels ont été conclus avec 25 porteurs de projet. Ensemble, tous les porteurs de projet prévoient de convaincre 121 entreprises et 15 sites à participer au programme. Il est vraisemblable que trois à quatre porteurs de projet rejoindront le programme au cours de l'été 2016. L'outil de gestion mobiplan est prêt à l'emploi et sera utilisé pour la première fois dans des entreprises du Tessin et de la Suisse orientale.

1.3 Obstacles et nécessités d'intervention

Malgré les avantages multiples pour les communes et les entreprises, le développement du programme n'est pas aussi dynamique que prévu. Les promoteurs de la gestion de la mobilité rencontrent des obstacles et difficultés décrits de façon détaillée dans un document séparé.

La situation du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises » était sujette à discussion début 2016, lors d'une rencontre du comité et de la direction du programme avec Daniela Bomatter, cheffe de service SuisseEnergie, et Christoph Schreyer, chef de la section Mobilité, avec pour objectif de trouver de nouvelles approches. L'extension du programme décrite ci-après est le résultat de cette rencontre.

2 Extension du programme

2.1 Objectifs

Programme en place

La procédure du programme GME sera maintenue, mais les efforts investis dans la prospection seront réduits pour ce modèle. Les 25 porteurs de projet qui sont déjà liés contractuellement seront rejoints par quelques autres. La direction du programme estime le nombre final à environ 30 porteurs de projet.

Les porteurs de projet liés contractuellement seront soutenus de manière ciblée par la direction du programme avec le but d'utiliser tous les potentiels et d'atteindre les objectifs des porteurs de projet.

Pour la poursuite régulière du programme GME en 2016, un budget annuel a été adopté par le comité en mars 2016.

Extension du programme

Objectifs pour 2016

En 2016, la prospection de 5 à 6 intermédiaires avec un bon réseau est prioritaire ; il est prévu que jusqu'à la fin de l'année, trois intermédiaires soient déjà actifs pour servir de médiateur avec des entreprises intéressées. L'objectif est d'approcher cinq entreprises qui démarreront une gestion de la mobilité suite au premier conseil grâce aux intermédiaires, en utilisant mobiplan ou un outil de gestion équivalent. Afin d'atteindre cet objectif, il faut prévoir environ 15 premiers conseils. Les 15 entreprises seront intégrées dans le réseau du programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises ».

Objectifs pour 2017

En 2017, tous les 5 à 6 intermédiaires seront actifs et environ 20 entreprises supplémentaires commenceront la mise en œuvre d'une gestion de la mobilité. Afin d'atteindre cet objectif, il faut compter avec 40 premiers conseils effectués par le réseau des spécialistes qualifié-e-s en gestion de la mobilité.

Objectifs pour 2018

En 2018, 25 entreprises supplémentaires lanceront un processus pour la gestion de la mobilité (avec 45 premiers conseils).

Jusqu'à la fin du programme, l'extension du programme permettra ainsi de convaincre 50 entreprises supplémentaires à participer au programme GME. Nous estimons qu'une trentaine d'entreprises pourront clôturer leur gestion de la mobilité fin 2018 en remplissant les objectifs du module 2.

Programme GME	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Entreprises des programmes précédents, clôturant la GME	16					16
Porteurs de projet	1	21	6	2		30
Entreprises adhérant au programme GM (module 1)			10	50	90	150
Entreprises clôturant la GM (module 2)			2	18	80	100
Extension du programme – Intermédiaires			3	2		5
Extension du programme – Premiers conseils			15	40	45	100
Entreprises adhérant au programme (analyse)			5	20	25	50
Entreprises clôturant la GME (module 2)				5	25	30
Total des entreprises clôturant avec l'introduction d'une GM						146

Tableau 1 : Objectifs quantitatifs du programme GME 2014 - 2018

2.2 Principales caractéristiques de l'extension du programme sans incidence sur le budget

Principale nouveauté, les entreprises seront abordées directement. Pour la sensibilisation, l'information et la prospection, nous collaborerons avec des intermédiaires choisis. Nous avons déjà réalisé les premiers entretiens exploratoires (swisscleantech, CFF, Mobility). L'intérêt pour une coopération est bien réel et nous avons pu intégrer de précieux apports à la conception de l'offre pour les entreprises et aux démarches (cf. plus bas, description concernant la procédure de prospection directe d'entreprises). L'objectif est de négocier avec environ 8 intermédiaires, afin d'engager au moins 5 médiateurs pour le programme. Grâce à cette collaboration, le programme GME gagne en plus-value, car les intermédiaires pourront intégrer des entreprises qui introduiront la gestion de la mobilité de façon durable dans leur système de gestion.

Suite au premier contact réalisé par les intermédiaires et les spécialistes en mobilité (phase 1), les entreprises avec un potentiel pour la GM profiteront d'un premier conseil leur expliquant l'importance de la mobilité générée par l'entreprise et l'utilité de mesures adaptées à leur situation (phase 2). Le programme offre la réalisation d'un état des lieux et une analyse à prix réduit, afin de créer un incitatif au lancement d'une procédure de gestion de la mobilité proprement dite. L'entreprise sera intégrée dans le réseau GME (phase 3). Elle sera encouragée à travailler avec mobiplan ; elle confirmera son accord pour la mise à disposition de ses données afin de mettre en place une gestion de la mobilité (au moyen du reporting avec mobiplan ou d'un outil de gestion équivalent).

Les entreprises qui auront mis en œuvre et intégré une gestion complète de la mobilité jusqu'à la fin du programme (31 décembre 2018) soumettront un rapport de clôture. En échange, elles recevront une reconnaissance de l'OFEN (p. ex. une attestation/un certificat de l'OFEN ou du DETEC). En outre, il est prévu de mettre en place d'autres mesures incitatives qui encourageront les entreprises à mettre en place une gestion de la mobilité globale (p. ex. événements de réseautage sponsorisé et/ou présentation sur mobilservice.ch).

2.3 Processus pour la prospection directe d'entreprises

La procédure de l'extension du programme est répartie en trois phases :

PROGRAMME GME				
Direction du programme GME				
La direction du programme GME coordonne les intermédiaires, les spécialistes en GM et les entreprises et met à leur disposition des informations, des aides et des outils.				
Intermédiaires - Produits propres (CFF ; Mobility ; CarPostal...) - Associations économiques et professionnelles	Spécialistes qualifié-e-s en gestion de la mobilité (Procédure d'assurance-qualité prévue dès 2017)			
Médiation : - Info GME - Offre premier conseil gratuit	Premier conseil : - Info GME & analyse de pertinence - Offre « démarches à entreprendre »	Offre d'analyse : - Analyse approfondie - Évaluation - État des lieux mobiplan	Soutien ponctuel ou global pour la GME : mandat direct de l'entreprise au/à la spécialiste en GM	Reconnaissance par l'OFEN
Intérêt & Potentiel		Lancement GME		Preuve de l'introduction GM (rapport mobiplan)
Phase 1 Intégration d'entreprises intéressées	Phase 2 Premiers conseils Objectif : 100 conseils	Phase 3 Introduction et mise en œuvre GM Analyse – objectifs – planification – mise en œuvre – contrôle Objectif : 50 participants GME		Continuation individuelle Délai : 31.12.2018
Coûts pour programme par entreprise	Premier conseil 1200.- (aux spécialistes)	Offre Analyse & mobiplan 1800.- (aux spécialistes) Indemnité pour médiation 1000.- (par intermédiaire dès 5 entreprises)		Indemnité Rapport d'analyse 1000.- (aux spécialistes)

Illustration 1 : Procédure d'extension du programme

Phase 1 : Intégration des entreprises intéressées par les intermédiaires

Nous avons prévu une collaboration étroite avec plusieurs nouveaux partenaires, afin de contacter directement les entreprises possédant un certain potentiel pour la gestion de la mobilité. L'objectif est d'obtenir un accès direct à ces entreprises et de les encourager, grâce à des arguments convaincants et des exemples de bonne pratique, à mettre en œuvre des mesures de mobilité, respectivement à participer au programme GME.

Les **intermédiaires** permettront l'ouverture de nouveaux canaux de prospection. Il s'agit :

- de partenaires qui offrent un produit ou une prestation dans le domaine de la mobilité et qui ont déjà accès à des entreprises cibles ;
- d'associations économiques, professionnelles, industrielles.

Des partenariats sont envisagés notamment avec les acteurs suivants :

- » **CFF Key Account Management** (offre de voyages d'affaires avec Job-Tickets, abonnements de communautés tarifaires, abonnements d'entreprises, etc.). Aujourd'hui, les CFF ont déjà 8000 entreprises clientes et un objectif d'accroissement de 1000 entreprises par an. Il y a beaucoup de petites entreprises. L'offre de programme GME cible les entreprises d'au moins 50 employé-e-s.
- » **Mobility** (Business Car Sharing, Pool Car Sharing) avec 4000 entreprises clientes.
- » **Swisscom** (Work smart Initiative avec les CFF).
- » **L'Agence de l'énergie pour l'économie** (AEnEC) : les entreprises qui collaborent avec l'AEnEC dans le cadre d'une convention d'objectifs sont sensibilisées à des sujets comme l'efficacité énergétique et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait les aborder de manière ciblée sur la gestion de la mobilité, en tenant compte des spécificités sectorielles. Une concrétisation avec le groupe des hôpitaux est déjà en cours de réalisation.
- » **Swisscleantech** : Cette collaboration offre une situation de gagnant-gagnant, car cette association souhaite transmettre des offres concrètes à ses 300 membres. L'orientation du programme GME concorde avec les objectifs de l'association et de ses membres. Une réalisation est prévue pour l'automne 2016.
- » **Union suisse des arts et métiers et Swissmem** : Ces deux organisations sont représentées dans le groupe d'accompagnement et partenaires du programme Gestion de la mobilité, elles sont en principe intéressées par une collaboration. Pour l'instant, aucune négociation concrète n'a eu lieu, elles sont prévues pour septembre, à la suite de l'approbation de l'extension du programme.
- » **Unions du commerce et de l'industrie** : Nous avons déjà pris contact avec, entre autres, la chambre de commerce des deux Bâles.

Les intermédiaires informent les entreprises potentielles de l'utilité d'une gestion de la mobilité et ils encouragent les entreprises intéressées à profiter de l'offre d'un premier conseil GME gratuit. En fonction de l'intermédiaire, cela peut passer par différents canaux :

- » Dans le cadre d'un entretien consultatif pour les produits ou prestations de l'intermédiaire (p. ex. Mobility ou CFF)
- » Dans le cadre d'une visite, d'un événement ou d'une rencontre d'une autre nature (p. ex. apéritif commercial, assemblée, etc.)
- » Par les canaux de communication des partenaires (lettres d'informations, sites Internet, etc.).

Les intermédiaires transmettent l'offre d'un premier conseil gratuit aux entreprises intéressées en précisant qu'elles seront contactées par la direction du programme.

Par la suite, une communication plus large, respectivement la promotion et la publication du programme par les canaux d'information des partenaires, est souhaitable. Cela permet d'améliorer la visibilité du programme et les entreprises ont la possibilité de contacter la direction du programme, afin de profiter d'un premier conseil gratuit.

Les spécialistes et les entreprises conseillères seront également invités à rallier au programme les entreprises possédant un potentiel pour la gestion de la mobilité. Ils pourront alors profiter d'offres et de prestations diverses. Une indemnisation pour la médiation (analogue aux intermédiaires) n'est pas prévue pour les entreprises conseillères.

IMPORTANT – Qualification du potentiel

L'offre du premier conseil gratuit est réservée aux entreprises présentant un potentiel pour la gestion de la mobilité. Il faut également s'assurer que l'offre soit adressée à la « bonne » personne de contact au sein de l'entreprise. Une première qualification par les intermédiaires (entre autres nombre d'employé-e-s, problèmes existants) et l'aval de la direction du programme permettra d'éviter des premiers conseils « nice-to-have » et des coûts inutiles.

La direction du programme servira de « centre de contrôle » pour les entreprises intéressées contactées par les différents canaux. Concrètement, elle devra :

- » vérifier et, le cas échéant, compléter les données fournies par les intermédiaires ou les spécialistes ;
- » contacter les entreprises, afin d'évaluer leurs besoins concrets et de les mettre en contact avec un/une spécialiste de la mobilité approprié-e ;
- » transmettre les entreprises situées dans une commune ou une région participant déjà au programme GME au porteur de projet en charge.

Phase 2 : Premier conseil

La direction du programme conseille et/ou transmet aux entreprises un-e spécialiste en mobilité qualifié-e (selon la liste de SuisseEnergie pour les communes). Idéalement, l'entreprise pourra choisir entre 2 à 3 spécialistes. Le/la spécialiste choisi-e recevra toutes les informations recueillies sur l'entreprise et arrangera le rendez-vous pour le premier conseil directement avec l'entreprise.

Au cours du premier conseil, l'entreprise sera informée de la pertinence de la mobilité générée par ses activités dans un contexte global et elle prendra note de l'utilité de mesures adaptées à sa situation. Une analyse superficielle de la mobilité de l'entreprise est réalisée en collaboration avec l'entreprise et divers champs d'action possibles sont envisagés.

Suite à ce premier conseil, le/la spécialiste en mobilité rédige un bref rapport décrivant les champs d'action analysés. Il/Elle fait une proposition pour les démarches à entreprendre, c'est-à-dire pour démarrer un processus de gestion de la mobilité.

Offre « État des lieux & Analyse »

L'expérience montre que seule une petite fraction des entreprises ayant profité d'un premier conseil démarrera un processus de gestion de la mobilité. Souvent, les entreprises mettent en place certaines mesures de leur propre chef, refusant l'offre d'une gestion globale de la mobilité. Bien que ces petits succès soient attribuables au programme GME, les entreprises en question ne sont aujourd'hui pas incluses dans le réseau. Les raisons pour lesquelles elles ne poursuivent pas la procédure après le premier conseil pourraient être les suivantes :

- » l'offre reçue est trop importante et/ou trop imprécise ;
- » il n'y a pas de budget pour des frais plus importants ;
- » il n'est pas possible d'évaluer le potentiel et les champs d'action à ce stade ; la même chose est valable pour l'évaluation des ressources nécessaires, les frais et les bénéfices escomptés ;
- » il manque des données et des faits concrets, indispensables afin de convaincre la direction de l'entreprise de mettre à disposition des ressources pour une gestion de la mobilité, respectivement pour des mesures et des améliorations ;

- » souvent, un état des lieux précis et une analyse de pertinence sont nécessaires, afin de déterminer les mesures et les champs d'action les plus pertinents.

C'est pourquoi, au cours du premier conseil, les avantages de l'offre « État des lieux & Analyse » (cf. phase 3) doivent être expliqués et vantés. Cette offre facilite l'entrée en matière de l'entreprise dans le processus de gestion de la mobilité et fournit les chiffres et des facteurs concrets, nécessaires pour la suite.

Coûts du programme occasionnés lors de la phase 2

Les coûts pour les premiers conseils sont financés par le programme, permettant ainsi de sensibiliser les entreprises à la GM et constituant un incitatif à participer au programme – indépendamment de la décision de l'entreprise concernant la suite. Les spécialistes en mobilité facturent leurs prestations directement au programme GME. L'indemnité maximale de CHF 1200.- est versée dès la réception d'un bref rapport sur le « Premier conseil » avec le formulaire correspondant « État Premier conseil » et le décompte. La soumission de ces documents permettra à la direction du programme d'avoir une vue d'ensemble des premiers conseils et elle reçoit les coordonnées des entreprises pour des informations en lien avec la gestion de la mobilité. Les frais pour l'offre « État des lieux & Analyse » ne seront encourus qu'à la phase 3.

IMPORTANT – Assurance qualité des spécialistes en gestion de la mobilité

Dans les entretiens menés avec les intermédiaires intéressé-e-s, la qualité des spécialistes en gestion de la mobilité a été sujet à discussions. Les intermédiaires souhaitent avoir une assurance qualité pour les spécialistes qu'ils conseillent à « leurs » clients. C'est une raison parmi d'autres (conseils dans le processus de planification MIPA, gestion de la mobilité dans des communes, lors d'événements, etc.) pour accorder une priorité à l'assurance qualité des spécialistes en gestion de la mobilité. Les CFF et Mobility ont déjà proposé de participer à une éventuelle procédure d'accréditation. Ensemble, les partenaires SuisseEnergie, SuisseEnergie pour les communes, CFF, Mobility et év. Swisscom pourraient mettre sur pied un organisme responsable et fiable pour cette assurance qualité (cf. chapitre 3.2).

Phase 3 : Introduction et mise en œuvre de la gestion de la mobilité

Offre « État des lieux & Analyse »

Si, à la suite du premier conseil, l'entreprise souhaite profiter de l'offre « État des lieux & Analyse » et, ce faisant, démarrer un processus de gestion de la mobilité, le programme participe aux frais encourus avec une contribution forfaitaire de CHF 1800.-.

Dans l'idéal, l'offre comporte les prestations suivantes :

- » État des lieux et analyse d'un type de mobilité généré par l'entreprise (p. ex. analyse du site et analyse du trafic pendulaire ; analyse du trafic professionnel et parc de véhicules)
- » Évaluation, y compris recommandation pour les champs d'action et les mesures pertinentes
- » Proposition pour la suite de la procédure (offre)
- » Introduction des résultats de l'état des lieux dans un outil de gestion de la mobilité mobiplan (chapitre Données de base et Données sur le transport)

En règle générale, un état des lieux avec une analyse approfondie nécessite environ trois jours de travail (CHF 3600.-). Notre offre consiste à contribuer à hauteur de CHF 1800.- pour l'« État des lieux & Analyse ». L'étendue des prestations doit être définie par le/la spécialiste à l'œuvre en fonction des besoins de l'entreprise et des conditions individuelles. Le/la spécialiste a une certaine marge d'appréciation pour adapter la contribution de l'entreprise à la prestation fournie. Selon les circonstances, quatre jours de travail

(CHF 4800.-) peuvent être nécessaires, afin de faire une offre adaptée à une grande entreprise. Quoi qu'il en soit, la contribution du programme est dans tous les cas de CHF 1800.-.

Bénéfices pour le programme comme pour l'entreprise :

- » Les chances de motiver une entreprise à faire le premier pas pour une gestion de la mobilité sont meilleures, puisque l'obstacle « ressources et coûts » est réduit.
- » Les chances pour obtenir l'accord de la direction à poursuivre le programme sont meilleures, puisqu'elle dispose d'une offre basée sur des chiffres et des faits concrets.
- » L'entreprise est intégrée dans le réseau GME, même si elle ne réalise aucune mesure suite à l'analyse de pertinence → utilisation des données pour l'évaluation finale du programme GME.

Suite et mise en œuvre

Les étapes suivantes du processus de gestion de la mobilité (élaboration d'un ensemble de mesures, mise en œuvre, contrôle de gestion et communication) se font sur mandat et aux frais de l'entreprise. Cette dernière peut continuer à collaborer avec le/la spécialiste en mobilité. Si l'entreprise souhaite poursuivre le processus sans spécialiste externe, elle devrait néanmoins rester intégrée dans le réseau GME. Concrètement, cela signifie que les coordonnées de l'entreprise restent dans la banque d'adresses de la direction du programme et, si l'entreprise le souhaite, elle recevra régulièrement le bulletin d'information. En outre, le/la spécialiste en mobilité devrait rester en contact avec l'entreprise, s'informer sur l'avancement de la mise en œuvre et, le cas échéant, motiver l'entreprise à soumettre un rapport.

Mobiplan

Les spécialistes en gestion de la mobilité encouragent les entreprises participantes à utiliser l'outil de gestion mobiplan. L'outil sera déjà présenté à l'entreprise lors du premier conseil. Mobiplan se base sur les données de l'état des lieux et l'analyse. Ainsi, la saisie des données avec mobiplan peut déjà être intégrée dans l'offre « État des lieux & Analyse », pour autant que cela soit pertinent, bien évidemment. Au plus tard, mobiplan devrait être utilisé comme outil de gestion principal lorsque l'entreprise décide de poursuivre et d'introduire une gestion de la mobilité.

Coûts du programme occasionnés lors de la phase 3

Pour l'offre « État des lieux & Analyse », le programme participe avec une contribution forfaitaire de CHF 1800.-. La direction verse cette somme au/à la spécialiste en mobilité dès qu'elle reçoit les documents requis (rapport d'analyse, y compris offre pour la suite de la procédure, formulaire « État des lieux & Analyse ») et la facture correspondante. Le dernier délai pour soumettre les rapports et les factures est fixé au 31 décembre 2018.

De plus, lorsque la direction reçoit le formulaire « État des lieux & Analyse » et qu'il y a au moins cinq entreprises qui démarrent un processus de gestion de la mobilité, elle verse une contribution de CHF 1000.- par entreprise aux intermédiaires pour leur médiation et les charges encourues pour la communication.

Introduction réussie et fin du programme

Les entreprises ayant introduit une gestion de la mobilité avant la fin du programme (date limite : 31 décembre 2018), mis en œuvre des mesures de mobilité qualifiées (correspond au module 2) et soumis un rapport sur leurs démarches (idéalement avec mobiplan), reçoivent une reconnaissance de l'OFEN sous la forme d'une attestation ou d'un certificat.

De plus, une sélection de mises en œuvre particulièrement réussies peut être présentée en tant qu'exemple de bonne pratique.

À la fin du programme, les entreprises qui sont encore en cours de réalisation d'un plan de mesures sont encouragées à soumettre un rapport d'avancement du projet jusqu'au 31 décembre 2018. Ainsi, grâce au traitement des données, le programme et les entreprises bénéficieront d'une valeur ajoutée, même si l'introduction globale de la gestion de la mobilité n'a pas encore été finalisée. La contribution au traitement de données qualifiées (idéalement avec mobiplan) sera honorée avec une indemnité forfaitaire de CHF 1000.- au/à la spécialiste en mobilité.

Coûts du programme occasionnés lors de la finalisation de l'introduction d'une GM

Lorsque l'introduction d'une gestion de la mobilité a été finalisée (correspond au module 2) ou lorsqu'un rapport d'avancement du projet de qualité a été soumis, le programme verse une indemnité de CHF 1000.- au/à la spécialiste en mobilité.

Cette somme est versée dès que le rapport correspondant sur mobiplan (ou un rapport équivalent) a été soumis à la direction du programme. Le dernier délai pour la soumission des rapports et des factures est le 31 décembre 2018.

Vue d'ensemble des contributions de la phase 1 à la phase 3

Phase 1

Ayant droit à la contribution : Intermédiaires
Description : Contribution pour dépenses encourues
Montant de la contribution : CHF 1000.- par entreprise
Conditions : Au minimum 5 entreprises décident d'introduire une GME (démarrage de la phase 3 – soumission du rapport d'analyse)

Phase 2

Ayant droit à la contribution : Spécialistes en gestion de la mobilité
Description : Indemnité pour le Premier conseil
Montant de la contribution : CHF 1200.- par entreprise, respectivement par Premier conseil
Conditions : Soumission d'un bref rapport et de l'offre pour les démarches à entreprendre

Phase 3

Ayant droit à la contribution : Spécialistes en gestion de la mobilité
Description : Contribution à l'offre « État des lieux & Analyse »
Montant de la contribution : CHF 1800.- par entreprise
Conditions : Soumission du rapport d'analyse et de l'offre pour les démarches à entreprendre

Finalisation de l'introduction GME / Fin du programme

Ayant droit à la contribution : Spécialistes en gestion de la mobilité
Description : Indemnité pour préparation des données (rapport d'avancement de projet)
Montant de la contribution : CHF 1000.- par entreprise
Conditions : Soumission du rapport d'avancement de projet avec des données qualifiées

Par entreprise, le programme prend en charge des frais d'un montant maximal de CHF 5000.- (TVA incluse)